

MAIRIE
DE
S A I S S A C

Le

Code Postal : 11310
Téléphone 68 24 40 22



N°

Objet :

INFORMATION

La commune de Saissac a déposé une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour le phénomène « E-Sécheresse/réhydratation des sols » pour l'année 2021.

Tout administré souhaitant signaler des dégâts occasionnés par cette sécheresse à cette période est prié de le signaler auprès de la mairie par écrit.

La mairie les contactera dès que l'arrêté ministériel portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sera publié au Journal Officiel de la République Française.

Une demande sera faite début 2023 pour les dégâts occasionnés en 2022.

Bien cordialement,

Le 17 novembre 2022

Le Maire

